

HONORAIRES PRATIQUES

PAR L'AGENCE

Toutes taxes comprises (Taxe en vigueur : 20%)

Transactions : Maisons & Appartements & PRO

Forfait minimum : 5 000€ TTC

1. Prix de vente inférieur à 100 000€	8 %
2. Prix de vente compris entre 100 001€ et 125 000€	7 %
3. Prix de vente compris entre 125 001€ et 150 000€	6 %
4. Prix de vente compris entre 150 001€ et 200 000€	5,5 %
5. Prix de vente compris entre 200 001€ et 300 000€	5 %
6. Prix de vente compris entre 300 001€ et 350 000€	4,5%
7. Prix de vente supérieur à 350 000€	4 %
8. Terrains	10 %
9. Garages	2 500€

Les honoraires de transaction sont à la charge du vendeur, sauf conventions contraires. Ils comprennent, dans le cadre du mandat de vente signé :

- L'évaluation du bien par une étude comparative du marché
- L'exécution des démarches administratives nécessaires à la mise en vente du bien
- L'étude et la mise en place de la stratégie marketing et publicitaire adaptée au bien
- La recherche et la sélection de tous les acquéreurs potentiels
 - Les visites du bien
 - Les aides à la négociation et à l'ajustement du prix
 - La rédaction du compromis de vente
- Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements
 - La préparation et le suivi de l'acte notarié
- L'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire